

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 26 janvier 2024

Avancement de grade des adjoints techniques principaux 2eme classe

Le conseil valide l'avancement de 2 adjoints techniques au grade d'adjoints techniques principal de 1ere classe en reconnaissance des services effectués et de leur fiabilité au travail.

Approbation des statuts modifiés de Roche aux Fées Communauté : prise de compétence sports et mise en conformité des statuts

Dans le cadre de l'arrêt des activités de l'Office des sports, RAF CO prend la compétence sports. RAF Co met également en conformité ses statuts avec ses nouvelles missions liées au tourisme sur le site du château de Marcillé Robert.

Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle de RAF Co

Dans le cadre de la saison culturelle de RAF CO, des ateliers et un spectacle sont proposés à destination des scolaires par la Compagnie « Plaine de Joie » en partenariat avec l'Amicale laïque de Janzé - Section « Vents de Cirque ». Le conseil accepte la convention d'organisation proposée par RAF Co

Exonération de la TFPB sur les constructions neuves satisfaisant un niveau de performance énergétique global élevé

Le conseil missionne la commission « Environnement » pour étudier la possibilité d'exonérer de la TFPB les constructions neuves satisfaisant un niveau de performance énergétique globale élevée (supérieure à la RE 2020) à partir du 1^{er} janvier 2025

Instruction des demandes de publicité

Le conseil accepte la convention proposée par le SUPV pour l'instruction des demandes d'autorisation de publicité.

Identification de Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAER)

Les zones d'accélération permettent de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Pour chaque commune, L'Etat a donc identifié des zones d'implantations de ces infrastructures. Les communes doivent ensuite approuver, ou non, ces zones pour l'implantation des différents types de production. Le Préfet, sur avis du comité régional de l'Energie arrêtera la carte ainsi définie. Si les zones proposées par les communes ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux, les communes seront à nouveau sollicitées.

La commune doit recueillir l'avis du public sur les zones ainsi retenues et convie la population à une réunion publique le jeudi 29 février à 19h30 en salle Pavie pour la présentation de la démarche et des zones proposées sur la commune pour le développement des ENR. Les remarques des administrés seront collectées en mairie jusqu'au 16-03-2024.

Demande de subvention dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police

Dans le cadre de l'aménagement de la chicane sur la rue St Liffard, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du programme de répartition des amendes de police (dotation 2023 - programme 2024)

Elagage des arbres des lotissements

Le devis proposé par l'entreprise JH Paysage pour l'élagage des arbres des lotissements est validé pour une somme de 2 780.40 € TTC

Aménagement du jardin de la salle Auguste Pavie

Le conseil valide l'achat des fournitures pour l'aménagement du jardin de la salle Pavie proposé par la commission « Fleurissement

Commission Environnement

Passage en LED de l'éclairage public

La convention pour le passage en LED de l'éclairage public est signée avec le SDE35 depuis fin décembre. Les travaux devraient pouvoir avoir lieu au 1^{er} semestre 2024.

Le coût total de l'opération est de 64 935.00 € avec un reste à charge pour la commune de 17 532.45€

Tri à la source des Bio déchets

Le SMICTOM doit proposer à partir du 1^{er} janvier 2024 à tous les administrés une solution de tri pour ses bio déchets. La commission propose d'appuyer l'installation de composteurs individuels et de mettre en place des composteurs collectifs sur la place Pierre et Marie Curie pour les riverains du centre bourg ne disposant pas de jardin

Création de l'association Martign'Haies

Cette association œuvre pour l'entretien et la valorisation des haies bocagères du territoire en lien avec le réseau de chaufferies bois de RAF Co. Dans un 1^{er} temps, ils sont actifs sur la commune de Martigné, ils pourraient ensuite étendre leurs actions aux communes du territoire

Eco mégot

Une entreprise collecte les mégots pour les dépolluer et les utiliser dans une filière de ré emploi. Un devis a été demandé pour l'éventuelle mise en place d'une borne sur la commune.

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement

Pour la phase 1 : les menuiseries extérieures sont posées à l'exception de la baie (dimensions erronées), les planchers sont terminés. Les travaux d'isolation sont en cours

Phase 2 : Le 1^{er} appel d'offres a été infructueux sur 5 lots (Terrassement - Charpente - Cloisons - menuiseries intérieures - chauffage/plomberie) et relancé pour une ouverture des plis le 12 février eu vote au conseil municipal du 23 février.

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : attribution des marchés de Phase 2

le conseil municipal suit les recommandations de la maîtrise d'œuvre et attribue les marchés suivants :

- Lot 1 : TNS Dépollution pour un montant de 16 816.92 € HT
- Lot 4 : Lepage Constructions pour un montant de 54 752.74 € HT
- Lot 6 : Entreprise CORGNE pour un montant de 53 078.62 € HT
- Lot 7 : SOPREMA pour un montant de 20 268.24 € HT
- Lot 8 : SER AL FER pour un montant de 10 940.21 € HT
- Lot 9 : SER AL FER pour un montant de 61 451.64 € HT
- Lot 12 : BARBOT pour un montant de 23 311.09 € HT
- Lot 13 : NOVOBAT pour un montant de 50 261.02 € HT
- Lot 14 : ALTHEA NOVA pour un montant de 12 883.52 € HT
- Lot 16 : ETB35 pour un montant de 35 034.00 € HT

Remise en état du préau de l'étang

Le conseil suit les recommandations de l'experte de Groupama et valide le devis de l'entreprise Corgne pour la remise en état du préau de l'étang pour un montant de 33 059.65 €.

La commune sera indemnisée à hauteur de 44 271.44 € pour la remise en état complète incluant les travaux d'électricité et le remplacement des rideaux

Vente d'une portion de la voie communale N° 106 dite de la Pilais

Suite à la demande des propriétaires riverains, le conseil valide la vente d'une portion de la voie communale N° 106 qui dessert la parcelle YA0025 en reliant l'angle sud Est du bâtiment principal à l'angle

du fossé communal pour une surface d'environ 100m². Les frais de bornage et de notaire restent à la charge de l'acheteur.

Infos diverses

Fermeture de classe : une rencontre avec les maires de Lalleu, de La Couyère et l'inspectrice d'académie a eu lieu au sujet d'une éventuelle fermeture de classe à la rentrée 2024.

Les membres non élus du CCAS qui ont quitté leurs fonctions ont été remplacés.

Le maraîcher exposant actuellement au marché hebdomadaire souhaite arrêter sa vente. Un autre producteur de légumes est recherché